

Rapport de la sous-commission des comptes 2001
Dicastères de Mme Claudine Stähli-Wolf

Composition de la sous-commission :

Mme Valérie Schweingruber (Lib/PPN)
MM. Jean-Pierre Veya (POP)
Alex Fischli (PS), rapporteur

La sous-commission a siégé le 7 mars 2002 en présence de Mme Claudine Stähli-Wolf.

Hôpital

Les débats se sont tenus en présence de :

- M. Laurent Exquis, directeur
- M. Bécaud, adjoint de direction
- M. Maranesi, chef du service financier
- M. Jaccard, chef du personnel
- Dr Haefliger, président du collège des médecins

En introduction, **M. Exquis** présente la situation financière actuelle de l'Hôpital qui peut être qualifiée globalement de bonne. L'analyse doit toutefois être menée en parallèle avec l'évolution de l'activité de l'établissement.

Avant la lecture du bilan et des comptes, il est important de tenir compte, des primes accordées au personnel en 2001, des crédits supplémentaires accordés par le Service de la santé publique, du nouveau mode de financement qui passe du forfait journalier au forfait par cas/service et cette modification rend difficile la comparaison des comptes 2000 et 2001.

En outre, en plus du budget voté le 18 décembre 2000 par le Conseil général, le Service de la santé publique a accordé les compléments suivants qui ont été intégrés dans le budget 2001 :

• Adaptation au renchérissement	303'000.00
• 2 postes de médecins-assistants pour le SMUR	215'000.00
• 1 poste de service social pour l'hôpital du Locle	90'000.00
• 1 poste d'infirmier de liaison pour l'hôpital du Locle	90'000.00
• 1,5 postes de physio, ergo et neurologue pour l'hôpital du Locle	130'000.00
• Autres postes acceptés globalement	1'785'000.00
• Primes exceptionnelles 2001	425'000.00
• Participation au salaire de l'ancien directeur	57'500.00
• Biens, services et marchandises	490'000.00
Total	3'585'500.00

Le détail des comptes nous est présenté par **M. Maranesi** dont voici la synthèse :

Comptes 2001		Budget 2001	
Salaires et charges sociales	63'068'565.20	Salaires et charges sociales	62'446'000.00
Charges d'exploitation	33'624'938.15	Charges d'exploitation	32'476'000.00
Total	96'693'503.35	Total	94'922'000.00
Produits d'exploitation	56'342'234.03	Produits d'exploitation	54'328'000.00
Dons et legs sans affectation	2'103.00		
Subventions cantonales	24'209'499.79	Subventions cantonales	24'356'000.00
Subventions communales	16'139'666.53	Subventions communales	16'238'000.00
Total	96'693'503.35	Total	94'922'000.00

La différence entre le budget et les comptes 2001 se comprend relativement bien si nous tenons compte des trois éléments suivants :

1. **L'effectif du personnel**, comme nous l'expliquera Monsieur Jaccard, a dépassé l'effectif budgétisé pour faire face aux nombreuses absences de longues durées qui ont eu une incidence sur la bonne marche de certains services.

2. **La fermeture du service de chirurgie de l'hôpital du Locle** n'a pas eu pour conséquence l'augmentation prévue du nombre de séjours, qui se répartissent comme suit :

	2000	2001	en %
en catégorie commune	6'191	6'451	+4,2
en catégorie demi-privée	693	651	-6,1
en catégorie privée	267	257	-3,8
Total	7'151	7'359	

Même si la progression entre les années 2000 et 2001 fut de 208, le budget 2001 prévoyait l'accueil de 7'840 patients, d'où un déficit de 481 patients.

3. Par contre, **les soins ambulatoires** ont bénéficié d'une progression de recette de **Fr. 1'719'488.-** (*budget 2001 : Fr. 15'185'000.- et comptes 2001 : Fr. 16'904'488.-*). Du point de vue macroéconomique, le développement des soins ambulatoires devient un objectif prioritaire, puisque que les coûts sont moindres que dans le cadre d'une hospitalisation. Toutefois, cette évolution pose un problème de financement, puisque l'ambulatoire est financé entièrement par les assurances maladies, alors que les hospitalisations sont facturées avec des forfaits établis à charge des collectivités publiques et des assurances. Le développement de l'ambulatoire suppose donc un transfert du financement de l'impôt vers les cotisations d'assurance maladie.

Le chef du personnel, M. Jaccard nous présente la situation concernant les effectifs et la dotation en personnel de l'établissement en 2001 :

- sur un total d'effectif réel de 653,57 postes à 100%, (*ce qui représentent 790 personnes employées*), l'hôpital a dû faire face à des absences de longues durées de 37.87 postes à 100%. Les absences n'ont pu être remplacées qu'à 33,98%.
- 47 femmes ont bénéficié de congé maternité (53 femmes en 2000).
- en ce qui concerne les absences de courtes durées, c'est-à-dire de moins d'un mois, elles s'élèvent à 21,126 postes à 100%.

En définitive, l'Hôpital doit composer en moyenne chaque jour avec un manque de 36 personnes en terme de force de travail. Pour étudier les raisons des absences et pour les diminuer, la direction a mandaté l'entreprise SIZ. Cette décision a provoqué beaucoup d'inquiétude et de violentes réactions. Selon la direction, le travail de l'entreprise SIZ est actuellement bien accepté par le personnel. Toutefois, cette démarche ne se traduit pas dans les faits par une diminution de l'absentéisme. Il aurait néanmoins fallu pouvoir connaître l'évolution de l'absentéisme en l'absence de la démarche SIZ.

Selon M. Exquis, la mise en place de cette étude a été faite pour les raisons suivantes :

- il est important de connaître les motifs des absences afin notamment d'identifier certains problèmes et d'y trouver des solutions.
- le personnel qui se trouve confronté à des situations de sous-effectifs mérite d'être soutenu.
- la démarche vise également le retour des collaborateurs absents dans les meilleures conditions possibles.
- la mise en évidence de certains abus est nécessaire pour la bonne marche de l'établissement.

La gestion du personnel est une préoccupation importante du directeur qui est actuellement en train d'étudier l'introduction d'entretiens d'évaluation pour chaque collaborateur, le but étant la mise en place d'un échange systématique et enrichissant entre le collaborateur et son supérieur. Cette démarche sera soigneusement étudiée et les cadres devront suivre une formation appropriée pour garantir le succès des entretiens.

Le « projet global », c'est-à-dire l'étude concernant la remise à niveau de l'hôpital de la Chaux-de-Fonds, tient particulièrement à cœur à Madame Stähli-Wolf et M. Exquis. Ce projet n'est pas encore inscrit dans la planification cantonale mais l'étude préalable d'une remise à niveau complète, c'est-à-dire physique, technique et médicale de l'hôpital est déjà bien avancée. Actuellement, le Service de la santé publique souhaite des compléments d'informations avant de s'engager totalement. L'objectif de ce « projet global » est bien de conserver un hôpital de type A sur deux sites. En d'autres termes, il s'agit de garantir, en ce qui concerne les prestations et la qualité, le même niveau que le NHPP. Selon Madame Stähli-Wolf, le Service de la santé publique ne remet pas en cause cette option.

A la fin de la séance, la sous-commission a eu l'occasion de visiter le service de gynécologie-obstétrique et le bloc opératoire.

La visite du service de gynécologie-obstétrique a été conduite par le Dr Tolck qui a dressé la liste des difficultés actuelles de ce service :

- la polyclinique de gynécologie-obstétrique se trouve un peu trop à l'écart par rapport à l'ensemble du service.
- le lieu d'accueil dans les corridors n'a rien de chaleureux.
- les salles d'accouchement ne sont plus adaptées et leur surface devrait être augmentée d'environ un tiers.
- les chambres mériteraient une rénovation et un apport en ce qui concerne le confort minimum (ex. installation d'une douche).
- actuellement, deux chambres sont inutilisables (les fenêtres de l'une n'offrent plus de protection et l'autre a le plafond qui coule...).

La visite du bloc opératoire a été conduite par le Dr Meuli, responsable des salles d'opération.

Si l'hôpital de la Chaux-de-Fonds a été l'un des plus moderne de Suisse, ce fut il y a 30 ans. Actuellement, les opérations se font dans deux endroits différents. Les salles d'opération qui sont encore performantes, manquent cruellement de place et la structure actuelle du bloc opératoire ne répond plus aux exigences d'un hôpital moderne.

La visite de ces deux secteurs confirme la nécessité d'une remise à niveau de l'hôpital communal.

Travaux publics

Les débats se sont tenus en présence de :

- M. F. Soria, administrateur des travaux publics
- M. D. Clerc, architecte communal
- M. J.-F. Pierrehumbert, ingénieur communal

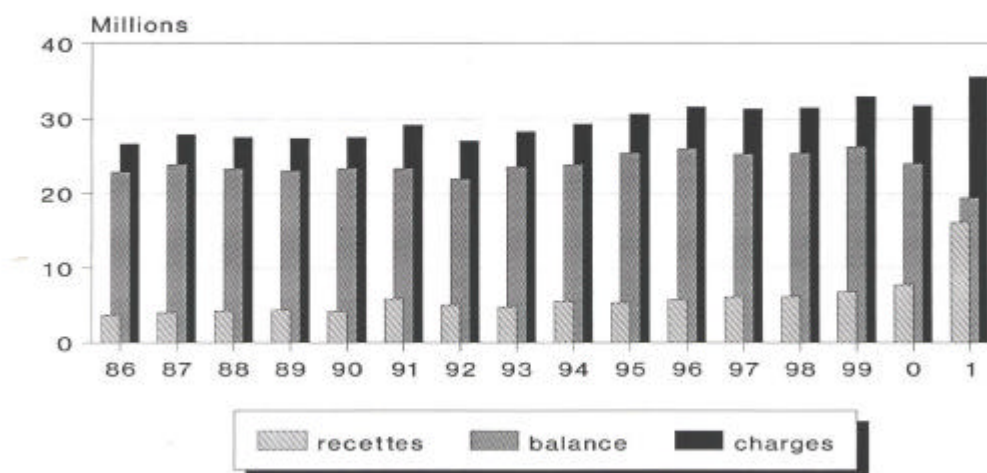
M. Soria nous présente dans le détail les comptes sous la responsabilité des Travaux publics dont voici la synthèse :

Comptes 2001		Budget 2001	
Total des charges	35'393'620.62	Total des charges	35'972'386.00
Total des revenus	16'048'651.86	Total des revenus	16'222'216.00
Balance	19'344'968.76	Balance	19'750'170.00

Les comptes présentent donc une amélioration de Fr. 405'201.24 par rapport au budget 2001.

Afin d'illustrer l'évolution des comptes du dicastère des Travaux publics durant ces seize dernières années, M. F. Soria nous remet un tableau présentant l'évolution en francs constants, des recettes, des charges et de la balance :

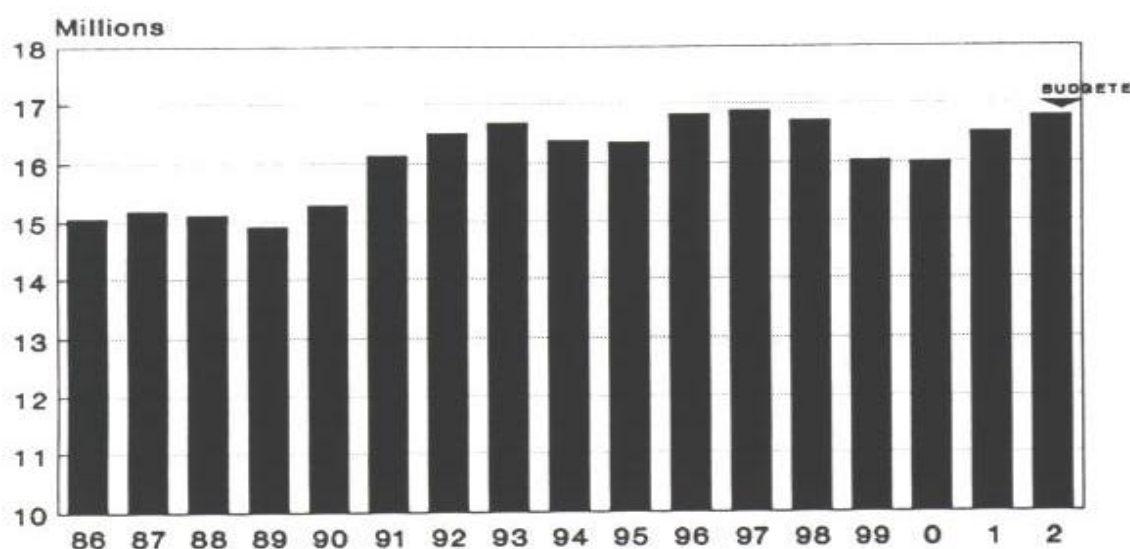
Evolution des cptes des Travaux publics Francs constants de 2001



Direction des Travaux publics
chapitres 200 à 205 et 700 à 740

La politique de réduction de personnel par des regroupements et de nouveaux découpages des tâches et le rajeunissement du personnel se traduisent par une certaine stabilisation du coût des charges de personnel. Pour bien montrer cette stabilisation, M. Soria nous présente un tableau, en francs constants de 2001, de l'évolution des charges de personnel :

EVOLUTION BUDGETAIRE DES POSTES 30 CHARGES DE PERSONNEL



En francs constants de 2001

Monsieur Denis Clerc, responsable du service des bâtiments, dresse un bilan positif de la situation. Le rattrapage en ce qui concerne la rénovation en profondeur des bâtiments touche à sa fin. Les bâtiments sous la responsabilité des Travaux publics sont globalement en bon état. Quelques rénovations sont encore en projet mais il s'agit de travaux plus légers. La programmation de l'entretien des bâtiments a été revue et une collaboration plus étroite avec le service de conciergerie est rendue nécessaire afin de mieux coordonner les informations entre les deux services.

Monsieur Jean-François Pierrehumbert dresse un bilan nettement plus sombre en ce qui concerne l'état du réseau routier de la Commune. Les montants accordés, selon M. Pierrehumbert, sont insuffisants depuis 5 ans et ne permettent pas l'entretien minimum nécessaire des infrastructures. Un état des lieux sera effectué à la fin de cet hiver et permettra de dresser une liste des besoins urgents.

Une étude de collaboration avec la ville du Locle est actuellement en cours pour le ramassage des ordures ménagères. Une synergie entre les services permettrait une économie de moyens et de personnel. Il en découlerait une nouvelle organisation du ramassage des déchets qui pourrait être opérationnelle en janvier 2003. Un rapport sera soumis au Conseil communal avant l'été 2002.

L'absentéisme est aussi un problème récurrent dans le dicastère des Travaux publics. Les atteintes physiques touchent durement le personnel et l'absentéisme n'est pas vraiment chiffré mais se monterait à environ 10 % de l'effectif total tout au long de l'année.

La forêt communale ne se porte pas bien. Après Lothar, les forêts sont à nouveau attaquées par les bostryches.

Une nouvelle méthode de salage permettant une économie d'environ 30% de sel est actuellement en phase d'étude. Si cette dernière est concluante, le Conseil général sera saisi d'un rapport et d'une demande de crédit pour la modification des véhicules et de la préparation de la saumure.

Pour terminer la journée, la sous-commission a eu l'occasion de visiter le Centre d'entretien des Travaux publics en compagnie du chef de la Voirie, M. J. Mucaria. Ce bâtiment, inauguré en 1999, répond aux besoins actuels du service de la voirie. La Commune dispose, avec ce centre, d'un outil bien adapté.

Les membres de cette sous-commission remercient tous les collaborateurs du dicastère de Madame Stähli-Wolf pour leur accueil et leurs explications détaillées.

Alex Fischli
Rapporteur